

## INFORMATIONS ESG

### Application de l'article 173 de la Loi relative à la Transition Énergétique pour la croissance verte

#### 1. Démarche générale de la SGP sur la prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans la politique d'investissement

Oudart Gestion est convaincu que des critères autres que financiers doivent aussi être intégrés dans l'analyse des entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients ou de ses OPC.

Bien qu'aucun OPC ne relève encore de la gestion ISR (Investissement Socialement Responsable) et que la gestion pour compte de tiers ne prenne pas en compte explicitement et simultanément les trois critères ESG, le processus d'investissement intègre un certain nombre d'éléments touchant aux enjeux ESG. Pour aller plus loin dans ce domaine, Oudart Gestion a entrepris un processus de labellisation ISR du fonds Oudart Opportunités France.

Les mesures mises en place sont les suivantes :

#### Sujets de réflexion et d'attention :

Un comité mensuel réunit l'ensemble des gérants des OPC à dominante actions sur cette thématique. Son objectif est de transmettre de l'information sur les critères ESG et d'alimenter ainsi la réflexion des gérants sur l'impact des critères extra-financiers dans leur choix de titres.

Sont notamment abordés :

- le retour d'informations lors des séminaires organisés sur des thèmes ISR avec des analystes financiers et/ou des émetteurs ;
- les conclusions tirées après la lecture de la recherche ISR fournie par nos brokers de recherche ;
- l'analyse qui a pu être menée à la suite des mails quotidiens reçus de Novethic, acteur indépendant;
- les questions de gouvernance soulevées lors des rencontres avec les sociétés. Ce sujet de la gouvernance est depuis longtemps au centre de nos processus de sélection de titres. Dans le cadre de la politique de vote, notre attention se porte notamment sur la féminisation et la diversité des conseils d'administration, le caractère véritablement indépendant d'un nombre important d'administrateurs et la politique de rémunération

des dirigeants. De façon plus générale, la qualité du management est pour nous un critère essentiel de la confiance que nous pouvons donner à une entreprise.

- le sujet du réchauffement climatique est pour nous un enjeu essentiel des prochaines années et nous sommes pleinement conscients que les placements en actions ont un rôle non négligeable à jouer pour limiter ce risque. Que ce soit de façon générale, ou dans l'intérêt même des placements, il est impossible de négliger ces critères. Une analyse des émissions de CO2 produites par les entreprises présentes dans nos OPC est régulièrement réalisée. Sans exclure systématiquement ces secteurs, il n'est pas non plus dans nos habitudes d'investir dans les secteurs miniers et dans les entreprises de services publics consommant des matières fossiles. Nous sommes au contraire très attentifs aux entreprises investissant dans la recherche afin de réduire autant que possible les émissions polluantes.

Ces données viennent compléter les données financières dans la préférence ou l'exclusion de certains titres du périmètre d'investissement.

#### Emetteurs interdits :

- Ceux frappés d'un interdit réglementaire, comme par exemple ceux sous embargo de l'OFAC ou de la CEE, ou considérés comme liés à la production d'armes à sous munition ou mines anti personnelles.

#### Et plus généralement

- L'analyse de la gouvernance des émetteurs qui s'exprime particulièrement dans la politique de vote aux assemblées ;
- La vigilance dans la prévention et la gestion des conflits d'intérêts
- Le respect du Code de déontologie
- La politique de rémunération mise en place au sein d'Oudart Gestion

## **2. Contenu, fréquence et moyens d'information des clients critères ESG**

Les informations se trouvent sur le site [www.oudart.com](http://www.oudart.com) ainsi que dans les rapports annuels des OPC.

## **3. Liste des OPC prenant en compte les critères ESG**

Oudart Opportunités France est en cours de labellisation ISR.

## **4. Adhésion à une charte, un code, initiative ou label**

La société Oudart Gestion est signataire des PRI (Principles for Responsible Investment).